



## **PROCES VERBAL DU 7 AVRIL 2022**

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 7 AVRIL 2022 à 18 heures 00, SALLE DU CONSEIL - LEMPDES SUR ALAGNON

Nombre de conseillers communautaires : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Date de convocation : 25 MARS 2022

**PRESENTS :**

MESDAMES : ROURE / ENTRADAS/ COSTE / THOREL/ CHAUMET/PICHON/MICHE/GILBERT/BALLAND/GUILLAUMIN

MESSIEURS : BONJEAN /PILUDU/ TREMOULLIERE/ LONJON/TARDY / FOURET/ FAURE / CERES/ PASTOUREL/ POINSON/ LEGROS/OLLAGNIER /CLOUX/ PILUDU/ CHALIER/ CAILLAUD /LEROUX/THONAT/ COELHO /

MONSIEUR CHAUVEL DONNE POUVOIR A MONSIEUR OLLAGNIER

MONSIEUR CLEMENSAT DONNE POUVOIR A MONSIEUR PASTOUREL

MONSIEUR CHADUC DONNE POUVOIR A MONSIEUR LONJON

G.THONAT est désigné secrétaire de séance.

### **APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022.**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire, approuve le procès-verbal en date du 27 JANVIER 2022.**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE STATION SERVICE**

**Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget principal et du budget annexe Station-Service.**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE STATION SERVICE**

**Après en avoir délibéré, et sur proposition du vice-président Dominique CERES, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget principal et du budget annexe Station-Service.**

**Le président sort de l'assistance et ne prend pas part au vote.**

## VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET PRINCIPAL 2022 ET AU BUDGET ANNEXE 2022

Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les affectations suivantes :

1\* l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 au BP 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 129 411.00 euros

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 2 585 834.62 euros

Solde d'exécution de la section d'investissement : 1 152 255.69 euros.

Solde des RAR d'investissement : - 173 000.00 euros

**L'affectation du résultat reporté de fonctionnement est de 2 715 245.62 euros.**

1\* l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 au BA 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 20 875.28 euros

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : - 14 056.28 euros

Solde d'exécution de la section d'investissement : 8580.38 euros.

**L'affectation du résultat reporté de fonctionnement est de - 34 931.56 euros**

## VOTE DES TAUX 2022

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivant :

- ⇒ A l'unanimité : Cotisation foncière entreprise : 25.58 %
- ⇒ A l'unanimité : Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 1%
- ⇒ A l'unanimité : Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.42 %
- ⇒ A l'unanimité : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12.71 %

## VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 ET DU BUDGET ANNEXE 2022

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire adopte :

- à l'unanimité le budget 2022 du budget principal comme suit

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 408 588.51	7 408 588.51
Investissement	1 424 949.35	2 226 054.95

- **à l'unanimité le budget 2022 annexe Station-service.**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	369 514.43	369 514.43
Investissement	8 049.04	24 943.25

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2022 – ARTICLE 6574**

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire valide les subventions 2022 comme suit :

<b>NOMINATION BENEFICIAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
AV2A	2142.00
ADMR SAINTE FLORINE	1000.00
ADMR BLESLE	700.00
ADMR CHAMPAGNAC LE VIEUX	2500.00
MISSION LOCALE	9970.00
JSP	500.00
REAGIR 43	500.00
UNSS	900.00
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE HAUTE LOIRE	767.00

Le conseil communautaire propose de relever la subvention versée aux ADMR dont le montant de la subvention est identique depuis des années et qui doivent faire face à des problèmes de recrutements.

## **APPEL A PROJET – SAISON CULTURELLE – MAI / AOUT 2022**

Après en avoir délibéré et sur proposition de Madame la Présidente en charge de la commission Culture, le conseil communautaire décide de notifier à :

- **Tournoi de BEHOURD – LE 2 JUILLET 2022 – SAINTE FLORINE**  
Budget prévisionnel : 5500 euros  
Subvention notifiée: 500 euros
- **FETE MEDIEVALE 2022 – THEME « LE BESTIAIRE MEDIEVAL » - LE 2 ET 3 JUILLET 2022 – AUZON**  
Budget prévisionnel : 9450 euros  
Subvention notifiée : 500 euros

- **CONVENTION ALTI GEEK – LE 22 MAI 2022 – VERGONGHEON**  
Budget prévisionnel : 4700 euros  
Subvention notifiée : 500 euros
  
- **LES ARTS DANS LE VILLAGE – LE 14 AOUT 2022 – AUZON**  
Budget prévisionnel : 2300 euros  
Subvention notifiée : 500 euros

## **PLAN DE FINANCEMENT ETUDE PRE OPERATIONELLE OPAH**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°24-2022 en date du 27/01/2022, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une consultation pour un BE et adopté un plan de financement qu'il est indispensable de modifier puisque la BANQUE DES TERRITOIRES se substitue au fonds LEADER à hauteur de 25 % au lieu de 30 %.

**Après en avoir délibéré et sur proposition de Mr Président, le conseil communautaire approuve le nouveau plan de financement comme suit :**

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT DE LA DEPENSE	NATURE DE L'AIDE	MONTANT DE LA RECETTE	TAUX
ETUDE PRE OPERATIONNELLE	60 000,00	ANAH	30000	50%
		Banque des Territoires	15 000	25%
		AUZON COMMUNAUTE	15000	25%
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60000</b>	<b>100%</b>

## **MODIFICATION TARIFICATION SEJOURS ET STAGE SKI**

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de modifier les modalités de calcul applicable pour la tarification des séjours et stage ski aux familles.

Il propose la méthode de calcul suivante :

Coût total du séjour (activités hébergements transports....) + coût des recrutements supplémentaires liés à l'encadrement du séjour / par le nombre de places maximum ouverte = le coût du séjour ou du stage ski. A ce coût ainsi obtenu, il est appliqué un pourcentage fonction du Quotient familial. Le résultat représente le reste à charge soit le montant facturé aux familles :

- < 350 : 25 %
- 351 < QF < 600 : 30 %
- 601 < QF < 800 : 36 %
- 801 < QF < 1050 : 44 %

- 1051 < QF < 1350 : 50 %
- > 1351 : 60 %

La nouvelle tarification des séjours et stage ski s'applique à compter du 6 juillet 2022.

**Après en avoir délibéré, et sur proposition de Mr le Vice-Président en charge de la commission Enfance Jeunesse, le conseil communautaire adopte les modalités de calcul de la nouvelle tarification des séjours et stage ski applicables à compter du 6 juillet 2022.**

Le vice président informe le conseil communautaire que la commission Enfance Jeunesse va prochainement travailler sur une actualisation de la tarification de l'ALSH extra et périscolaire applicable à la rentrée 2022.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION DEPARTEMENTALE – SUBVENTIONS SUPPRESSION BOISEMENTS GENANTS ET DES FRICHES**

Mr le Président informe le conseil communautaire de la proposition du Conseil Départemental de la Haute Loire du renouvellement de la convention départementale – Subventions Suppression Boisements Gênants et des Fiches pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise le président à signer le renouvellement de la convention départementale – Subventions Suppression Boisements Gênants et des Fiches pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

### **ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR – ALSH**

Sur proposition de Mr FOURET, vice-président en charge de la commission Enfance, le règlement intérieur concernant le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs « Les Lutins » modifié est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Vice-Président, le conseil communautaire approuve le règlement intérieur modifié de l'accueil de loisirs sans hébergement et son application immédiate.**

Une remarque est faite concernant le paiement. Il est demandé que soit ajoutée la possibilité d'un paiement par carte bancaire.

### **PERCEPTION CHEQUE DE 1300.26 EUROS – DISSOLUTION SAEML ENERGIES DU HAUT LIVRADOIS.**

Monsieur le Président rappelle que la dissolution de la SAEML Energies du Haut Livradois implique la contrepartie du remboursement des 1667 actions et solde tout compte : 1300.26 euros.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise la perception et l'encaissement du chèque de 1300.26 euros contre partie du remboursement des 1667 actions et solde de tout compte.**

#### **NOTIFICATION SUBVENTION – PROGRAMME HABITER MIEUX**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la notification de versement d'une subvention de 500 euros dans le cadre du Programme Habiter Mieux au bénéfice de Mme CAILLE Marie Agnès domiciliée sur la commune de SAINT VERT.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire notifie une subvention de 500 euros dans cadre du programme « Habiter Mieux » au bénéficiaire de Mme CAILLE Marie Agnès domiciliée sur la commune de SAINT VERT.**

#### **NOTIFICATION SUBVENTION – REGROUPEMENT FONCIER**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la notification de versement d'une subvention de 100 euros dans le cadre du regroupement foncier au bénéfice de Floriane PLACE – VERGHNES WOOD.

**Après en avoir délibéré et sur proposition de Mr le Président, le conseil communautaire notifie le versement d'une subvention de 100 euros dans le cadre du regroupement foncier au bénéfice de Floriane PLACE – VERGHNES WOOD.**

#### **AUTORISATION DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTICIPATION 2021– RELAI PETITE ENFANCE – AGGLOMERATION PAYS D'ISSOIRE -**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que chaque année, il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire le remboursement de sa participation au fonctionnement du Relai Petite Enfance Intercommunautaire. Pour 2021, la participation nette de la Communauté d'Agglomération est de 20 038.44 euros.

**Après en avoir délibéré et sur proposition de Mr le Président, le conseil communautaire autorise à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire le versement de la participation au fonctionnement du Relai Petite Enfance pour un montant de 20 038.44 euros.**

## **AUTRES QUESTIONS / POINTS :**

- **Agrandissement des locaux administratifs et Pôle Ados :**  
Différentes rencontres ont eu lieu entre la MFR, la commune de SAINTE FLORINE, le GRETA et la communauté de communes.  
Le but de ces rencontres est d'échanger sur les possibilités d'agrandissement des locaux de la CC par prolongement coté GRETA. Le GRETA note que les locaux qu'il occupe ne sont plus adaptés (normes et confort) à leurs activités (problème d'éclairage et de chauffage). La réalisation de certains travaux conditionnent leur pérennité sur le secteur du Bassin minier (absence de locaux disponibles adaptés).  
La proposition du Président est de récupérer l'ensemble de la partie des locaux occupés par le GRETA, de mettre ces locaux aux normes.  
Un APS va être demandé pour réaliser une étude de faisabilité technique et thermique et permettre le dépôt des dossiers de subvention (DETR / CAP 43 ...).
- **Rapport d'activité 2021 :**  
L'approbation du rapport d'activité 2021 est reporté au prochain conseil afin que chacun puisse lire attentivement le document. Au vu de la lourdeur du document, il sera adressé de nouveau par We Transfer aux communes.
- **Journée du 25 et 26 juin 2022 :** dans le cadre de la labellisation RESPIRANDO : inauguration du parcours d'orientation et événements festifs sportifs , JO ....
- **Sélection du bureau d'étude pré opérationnelle – OPAH :**  
Suite à la consultation du BE, deux ont déposé une proposition : il s'agit de URBANIS et de CDHU. Suite à l'examen des offres déposées, la commission a donné quelques précisions sur le repérage des îlots suggérant aux BE de revoir possiblement leurs offres : date limite de réception le vendredi 15 avril à 14 h 00.
- **COFIL CTG avec la CAF et le Conseil Départemental 43 le 19 mai - matin :** Objectif faire le point sur les fiches actions en bilan et en projet.
- **Déplacement le 4 mai au matin au Syndicat du Pays des Combrailles – Lieu Combronde :** échange d'expérience sur leur politique et stratégie concernant la transmission et l'installation agricole.

**- Programme Prévisionnel du week-end du 25 et 26 Juin 2022**

- 3 thématiques d'activités seront proposées au public pour ce week-end : **terre** (toutes les communes), **l'eau** (à Champagnac) et **le ciel** (à Lempdes)

<b><u>Dates, lieux et horaires :</u></b>	<b><u>Programme :</u></b>
25/06/22 Matin à Auzon (9h-12h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inauguration du parcours numérique</li> <li>-Bike park</li> <li>-Draisienne park</li> <li>-Circuit de vélo à assistance électrique pour tout âge et trottinette électrique pour adulte</li> <li>-Atelier réparation vélo</li> <li>-Exposition JO Paris 2024</li> </ul>
25/06/22 Après-midi à Champagnac (14h-18h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bike park</li> <li>-Draisienne park</li> <li>-Atelier réparation vélo</li> <li>-Circuit de vélo à assistance électrique pour tout âge et trottinette électrique pour adulte</li> <li>-Exposition JO Paris 2024</li> <li>-Sensibilisation au risque de noyade et démonstration sauvetage aquatique</li> <li>-Canoë</li> <li>-Bulle d'eau</li> <li>-Water Bike</li> </ul>
26/06/22 Journée à Lempdes (10h-17h30)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inauguration du parcours numérique</li> <li>-Bike parc</li> <li>-Draisienne park</li> <li>-Atelier réparation vélo</li> <li>-Circuit de vélo à assistance électrique pour tout âge et trottinette électrique pour adulte</li> <li>-Exposition JO Paris 2024,</li> <li>-Rocher d'escalade</li> <li>-Rocher artificiel</li> <li>-Tyrolienne</li> <li>-Rocher gonflable</li> </ul>